

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 10.101

L'An deux Mille Dix, le 1er avril à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 26 mars 2010

DATE D'AFFICHAGE

Le 26 mars 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHÉRON, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. JARDONNET, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GIRAUD représenté par Mme LECOMTE
Mme DOUMECQ représentée par Mme PELTIER
Mme DUMAS représentée par M. PRUDENCIO
M. POTENNEC représenté par Mme CHABANEAU
Mme WILLMANN représentée par M. QUENTIN

ETAIT ABSENT-EXCUSE : /

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 31

2 ne prennent pas part au vote.

M. FILOCHE a été élu Secrétaire de Séance.

OBJET : Attribution de subventions culturelles

RAPPORTEUR : Madame LECOMTE

VOTE : UNANIMITÉ

La Commission Culturelle, qui s'est réunie le 26 Février 2010, a proposé l'attribution de plusieurs subventions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé du Rapporteur,
- Vu les propositions de la Commission Culturelle,
- Après avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer les subventions suivantes :

○ UNIVERSITE INTER AGES DE ROYAN	14 000,00
○ ROYAN VIDEO CAMERA CLUB	3 900,00
○ LES BALADINS DU ROI-YAN	400,00
○ PETITS CHANTEURS DE NOTRE DAME DE ROYAN	500,00
○ CLUB PHILATELIQUE DE LA COTE DE BEAUTE DE ROYAN	1 000,00
○ ENSEMBLE VOCAL ARCANTE	4 000,00
○ CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	3 850,00
○ GROUPE PHOTO DU PAYS ROYANNAIS	1 500,00
○ ATELIER DES ARTS PLASTIQUES	2 600,00
○ GROUPE RADIO FRANCOPHONE INTERNATIONAL	200,00
○ CHORALE CHANT'AMI	250,00
○ LE CHŒUR DU VIOLON	300,00
○ CANT'OCEA	700,00
○ LA COMPAGNIE DE L'ARENE (ENSEMBLE MILLE ETRE)	1 500,00
○ GROUPE THEATRE ROYAN	100,00
○ SUPERCAGOUILLE	2 000,00
○ MAISON DES LYCEENS - LYCEE DE L'ATLANTIQUE	1 000,00
○ FSE COLLEGE SAINTE MARIE	800,00
○ ORCHESTRE SYMPHONIETTA	1 000,00
○ SWINGING COMPAGNIE	800,00
TOTAL	40 400,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 avril 2010

Pour le Député-Maire,
L'adjoint délégué,
Bernard GIRAUD